



SAISON 2026/27: EPREUVES MIXTES FFC/FSGT de cyclo-cross en Alsace

PV commission mixte Alsace : réunion du 6 août 2026 en visio

Présent-es:

- Philippe LAMBERT, Président du CD 68 FFC
- Roland GEISSER, Violaine LITZLER, André MEYER, Commission départementale cyclisme 68 FSGT

RAPPEL:

Il ne peut y avoir d'épreuves ouvertes à l'autre fédération si une manifestation de l'une ou de l'autre fédération se déroule sur le territoire Alsacien à la même date.

Seuls les licencié-es des clubs Alsaciens 67 et 68 FSGT, dont les épreuves figurent régulièrement aux calendriers cyclistes élargis et commun de la commission départementale de cyclisme 68 FSGT ainsi que les seul-es licencié-es FFC des départements 68 et 67 sont concerné-es par cette convention. Ils/Elles sont les seul-es admis-es aux épreuves mixtes définies par la présente convention dont le calendrier figure ci-dessous.

Les compétiteur-ices FFC des catégories suivantes sont admis-es aux épreuves FSGT :

- Open moins de 200 points pour les hommes et moins de 100 points pour les femmes
- Access 1, 2, 3, 4
- Toutes les catégories jeunes, U19 compris, quelle que soit leur catégorie.

ATTENTION:

En dehors des épreuves inscrites aux calendriers mixtes FFC/FSGT, les licencié-es FFC ne sont pas assuré-es par leur fédération lorsqu'ils/elles participent à des épreuves FSGT. Voir Note directive Assureur FFC (annexe jointe).

ENGAGEMENTS

Les tarifs des engagements aux épreuves inscrites au calendrier mixte Alsace sont ceux de la fédération du club organisateur de chaque épreuve figurant au calendrier mixte.

Mode d'engagement :

- 1) Cyclo-cross FSGT ouvert aux licencié-es FFC

Les coureur-ses FFC s'engagent via le lien HelloAsso et l'application DOSSARDEUR utilisée par la FSGT.

Les engagements sur place sont possibles avec le supplément réglementaire de la fédération organisatrice.

2) Cyclo-cross FFC ouvert aux licencié·es FSGT

Les coureur·ses FSGT s'engagent par courrier auprès de l'organisateur avec le règlement par chèque à joindre.

Les éléments obligatoires à faire figurer sont toujours :

- NOM et Prénom du/de la coureur·se
- Date de naissance
- Catégorie FSGT
- Club d'Appartenance.

Joindre le chèque correspondant. La présentation de la licence est obligatoire lors de la remise des dossards.

Les engagements sur place sont possibles avec le supplément réglementaire de la fédération organisatrice.

CALENDRIER MIXTE FFC / FSGT 2026/2027

SEPTEMBRE

Cyclo-cross FFC Tagolsheim- VC Altkirch -dimanche 20/09

Cyclo-cross FSGT de Wittenheim -VC Wittenheim -samedi 26/09

OCTOBRE

Cyclo-cross FFC de St Bernard - VCSundgovia Altkirch- dimanche 4/10

Cyclo-cross FSGT de Kappelen -VCSaint-Louis - samedi 10/10

Cyclo-cross FSGT de Heimsbrunn à l'américaine nocturne - VPH - vendredi 16/10

Cyclo-cross FSGT de Heimsbrunn - VPH - samedi 17/10

Cyclo-cross FSGT de Wattwiller- MJC Buhl - samedi 24/10

Cyclo-cross FSGT de Guebwiller - MJC Buhl - samedi 31/10

NOVEMBRE

Cyclo-cross FFC de Soultz - VC Soultzia- dimanche 01/11

Cyclo-cross FSGT Groupama à Muhlbach - MBC - samedi 28/11

Cyclo-cross FFC de Soppe - ASPTT Mulhouse - dimanche 29/11

DECEMBRE

Cyclo-cross FSGT de Niffer - SSOL - samedi 05/12

La liste des courses a été définie lors de la réunion mixte le 6 août 2026, et reste valable durant toute la saison. Tout nouvel ajout de course aux calendriers des deux fédérations à une des dates figurant sur ce calendrier mixte ne modifiera pas cette liste d'épreuves et donc les ouvertures prévues, sauf dérogation de la commission mixte.

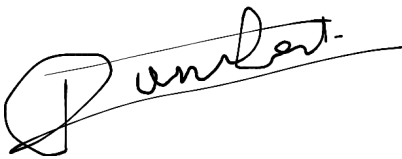
Equivalence des catégories:

- Les coureur·ses FSGT 2^e et 3^e catégorie FSGT participent aux épreuves seniors FFC.
- Les 4^e catégorie FSGT et les vétérans FSGT 3 et 4 sont admis aux épreuves réservées aux licenciés ACCESS 1, 2, 3 et 4 si une épreuve est réservée à ces seules catégorie et figure au programme de la manifestation.
- Les catégories FSGT jeunes courent avec leur catégorie d'âge, qui sont identiques en FSGT et FFC.
- Les dames participent aux épreuves prévues par les organisateurs de chaque manifestation inscrite au calendrier mixte où elles sont admises.

Correspondants commission mixte:

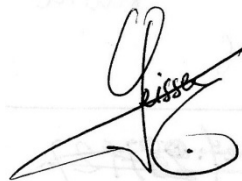
- Pour la FFC – Philippe LAMBERT : philippe.lambert68@orange.fr 06 82 00 65 37
- Pour la FSGT – Roland GEISSER : commissioncyclismealsace@gmail.com 06 14 24 62 60.

Les signataires :



Philippe LAMBERT

Président CD 68 FFC



Roland GEISSER

Commission départementale
Cyclisme 68 FSGT

Rédactrice de ce PV : [Violaine LITZLER](#)